

Bulletin d'inscription

Nom..... Prénom.....
Date de naissance /..... /..... Sexe M F
Adresse : rue :
Ville : Code postal :
E- mail :

Circuit VTT : 11€ de participation 30 km 48 km 70 km

License FFCT : 6€ de participation OUI NON

Circuit Pédestre : 8€ de participation 10.5 km 14 km 19 km

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

Je dégage le club organisateur de toute responsabilité concernant les accidents éventuels dont je pourrais être victime ou auteur au cours de la randonnée.

Signature :

(Voir règlement au verso)

Bulletin d'inscription

Nom..... Prénom.....
Date de naissance /..... /..... Sexe M F
Adresse : rue :
Ville : Code postal :
E- mail :

Circuit VTT : 11€ de participation 30 km 48 km 70 km

License FFCT : 6€ de participation OUI NON

Circuit Pédestre : 8€ de participation 10.5 km 14 km 19 km

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

Je dégage le club organisateur de toute responsabilité concernant les accidents éventuels dont je pourrais être victime ou auteur au cours de la randonnée.

Signature :

(Voir règlement au verso)

REGLEMENT

1-La Cordiolo est une manifestation sportive organisée par l'Union sportive Cordaise cyclotourisme affiliée à la Fédération Française de vélo ;

Deux types de randonnées sont proposés :

-VTT : 3 circuits de 30 ,48 et 70 kms

-Pédestre : 3 circuits de 10,14 et 19 kms

2-Les départs ont lieux devant la mairie de Les Cabannes de 7h30 à 10h au gré de chacun, de façon à :

-faciliter le flux des participants

-éviter l'effet de peloton massif

3-Les inscriptions seront possibles sur place jusqu'au moment du départ dans la limite des 1000 premiers inscrits.

4-Tous les circuits sont fléchés au départ devant la mairie de Les Cabannes.

5-Participation

-Pour le VTT une participation de 6 euros sera demandée aux licenciés FFVélo et 11 euros pour les autres.

-pour les randonneurs pédestres l'inscription est de 8 euros

-les personnes pré inscrites sur le site (http://cordiolo.free.fr/la_cordiolo) avant le 8 avril 2022 bénéficieront d'un tarif préférentiel (9 euros pour le VTT ,6 euros pour les randonneurs pédestres).

6-La présentation du certificat de non contre-indication n'est pas obligatoire

7-le port du casque est obligatoire

8-Les délais de parcours seront calculés de façon à permettre la participation du plus grand nombre et pour ne pas inciter les participants à rechercher la plus grande vitesse.

9-Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage, ils se doivent :

-d'appliquer les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes.

-de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions.

10-Un bracelet est fourni à chaque participant VTT.

11-Les jeunes mineurs licenciés ou non à une fédération sportive devront être accompagnés, soit d'un parent ou tuteur légal soit d'un encadrement qualifié.

12-L'USC cyclotourisme décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir sur le parcours, chacun devant se considérer en excursion personnelle, respecter autrui et la charte du randonneur.

13-Chaque participant se doit de respecter l'environnement dans lequel il évolue.

14-Pass vaccinal obligatoire si toujours en vigueur.

REGLEMENT

1-La Cordiolo est une manifestation sportive organisée par l'Union sportive Cordaise cyclotourisme affiliée à la Fédération Française de vélo ;

Deux types de randonnées sont proposés :

-VTT : 3 circuits de 30 ,48 et 70 kms

-Pédestre : 3 circuits de 10,14 et 19kms

2-Les départs ont lieux devant la mairie de Les Cabannes de 7h30 à 10h au gré de chacun, de façon à :

-faciliter le flux des participants

-éviter l'effet de peloton massif

3-Les inscriptions seront possibles sur place jusqu'au moment du départ dans la limite des 1000 premiers inscrits.

4-Tous les circuits sont fléchés au départ devant la mairie de Les Cabannes.

5-Participation

-Pour le VTT une participation de 6 euros sera demandée aux licenciés FFVélo et 11 euros pour les autres.

-pour les randonneurs pédestres l'inscription est de 8 euros

-les personnes pré inscrites sur le site (http://cordiolo.free.fr/la_cordiolo) avant le 8 avril 2022 bénéficieront d'un tarif préférentiel (9 euros pour le VTT ,6 euros pour les randonneurs pédestres).

6-La présentation du certificat de non contre indication n'est pas obligatoire

7-Le port du casque est obligatoire.

8-Les délais de parcours seront calculés de façon à permettre la participation du plus grand nombre et pour ne pas inciter les participants à rechercher la plus grande vitesse.

9-Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage, ils se doivent :

-d'appliquer les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes.

-de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions.

10-Un bracelet est fourni à chaque participant VTT.

11-Les jeunes mineurs licenciés ou non à une fédération sportive devront être accompagnés, soit d'un parent ou tuteur légal soit d'un encadrement qualifié.

12-L'USC cyclotourisme décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir sur le parcours, chacun devant se considérer en excursion personnelle, respecter autrui et la charte du randonneur.

13-Chaque participant se doit de respecter l'environnement dans lequel il évolue.

14-Pass vaccinal obligatoire si toujours en vigueur.